

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Soutenez nos élèves et nos étudiants !







INSTITUTS DE FORMATIONS DE NANTERRE IFSI – IFAS – IFAP du CASH de Nanterre

1/3 rue du 1^{er} mai
92000 NANTERRE

Tel : 01 49 03 41 70 - Fax : 01 49 03 42 03
E-mail : secretariat-ifsich-nanterre.fr Site : www.ifsich-nanterre.fr

Pour tout renseignement, contactez :

Anne DOOGHE, Directrice,  : 01 49 03 41 70  anne.dooche@ch-nanterre.fr
Maëlle ROSSO, Secrétaire,  : 01 49 03 41 76  maelle.rosso@ch-nanterre.fr

• Crise sanitaire

Les étudiants de l'institut de formation de Nanterre ont participé, et continuent de participer au renfort au soin depuis le début de la crise sanitaire.

Les modalités pédagogiques sont modifiées. Pour continuer à les former à distance, nous avons besoin de nouveaux équipements.

• La taxe d'apprentissage contribue à :

- Investir dans les infrastructures et dans des dispositifs et moyens pédagogiques, ainsi que dans l'équipement WIFI,
- Renforcer l'équipement en matériel informatique et audiovisuel, enrichir le Centre de documentation en ouvrages, indispensable à la recherche documentaire,
- Augmenter la notoriété et l'Image de l'IFSI.

• Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'IFSI ?

Il vous suffit de renvoyer votre bordereau de versement à l'organisme collecteur de votre choix en lui indiquant le montant de la taxe versée en faveur de l'IFSI, ou un versement direct :

Versement direct :

Par chèque bancaire ou postal

Libellé à l'ordre du « Régisseur des Recettes OU
du CASH »

Versement par compte bancaire :

Code Banque : 30001

Code Guichet : 00064

N°de compte : R7580000000

Clé RIB : 08

L'IFSI EST HABILITÉ À PERCEVOIR LE BARÈME POUR LES CATÉGORIES A ET B

Nous vous demandons également de nous faire parvenir un courrier ou une simple photocopie de votre bordereau de versement afin que nous puissions vous répondre et réagir en cas d'erreur ou d'omission de votre organisme collecteur. Un reçu libératoire vous sera adressé sur votre demande dès réception, ou notifié sur le site de la chambre des commerces.

• L'IFSI-IFAS-IFAP de Nanterre

L'IFSI-IFAS-IFAP accueille 450 étudiants et élèves.

Il est agréé depuis octobre 1966 par le Ministère de la Santé et 160 professionnels en sortent diplômés actifs chaque année.

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers est installé depuis 2014 dans des locaux neufs situés à 10 minutes à pied de la gare RER de Nanterre Université, non loin de l'Université Nanterre-La Défense.

D'une superficie de 2088 m², le bâtiment sur deux niveaux abrite des salles de cours, 5 salles de travaux pratiques dont une équipée pour la simulation en santé, un Centre de Documentation et d'Information, une salle informatique de 34 postes reliés à Internet, une cafétéria pouvant accueillir 80 personnes.

• Rattaché au Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre

L'IFSI est un service du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre, établissement public à caractère sanitaire et social qui se déploie sur 17 hectares, avenue de la République à Nanterre. Ses missions s'articulent autour de trois secteurs : le sanitaire (Hôpital Max Fourestier), le social (Centres d'hébergements) et le médico-social (Maison de retraite - EHPAD). Les liens de l'IFSI avec le CASH permettent aux professionnels de terrain de participer régulièrement aux enseignements. L'hôpital Max Fourestier, les différents services de soins et la maison de retraite - EHPAD offrent des lieux d'apprentissage variés pour les élèves, dans le domaine hospitalier et médico-social, dans de nombreuses spécialités.

• Les formations

Formation infirmière :

Cursus de 3 ans (promotion de 100 étudiants) avec obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier et du grade de licence, partenariat avec l'Université Paris.

Formation aide-soignante :

Cursus de 10 mois (promotion de 60 élèves), obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-soignant.

Formation des professionnels de santé par un cursus partiel :

Modules complémentaires (passerelle et validation des acquis de l'Expérience) en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-soignant.

Formation d'auxiliaire de puériculture en apprentissage :

Cursus de 18 mois (promotion de 20 élèves), obtention du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture.

Formation d'auxiliaire de puériculture en cursus partiel :

Cursus de 15 mois (promotion de 10 élèves), obtention du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture.

Formation des Médecins ou Maïeuticiens :

En vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier (promotion de 15 étudiants).

• **Vous nous avez soutenus, les étudiants et l'équipe pédagogique vous remercient !**

RESIDENCE GER HOME, BATITEC EUROPE, LA MAISON BLEUE, GESNNA, CLINIQUE LA MONTAGNE, REPOTEL DE GENNEVILLIERS, IMS HEALTH, MEDI-LINK, INENTIV HEALTH CLINICAL France, GROUPE MAUSAY GENERALE DE SANTE, MGEN, INTER EUROPE, BOX CONTACT, CLINIQUE LAMBERT, SOCIAL TECH JAJI, CLINIQUE DE L'ALMA, STARLLERGENES SAS, EVANCIA SAS BABILOU, LNA SANTE, ELIOR SERVICES, LES JARDINS SEMIRANIS, TOUR EGEE, D'MEDICA, PHARMACIE D'ISSY LES MOULINEAUX, AU CONSEIL, DO MUSVI, RESIDENCE LA BRUYERE, CLINIQUE LA DEFENSE, CLINIQUE LES MARTINETS SELECT TT.

Grâce à votre versement, nous avons pu acquérir :

- ✓ Des mannequins d'enseignements (réanimation, cardio-respiratoire, soins infirmiers, poupons d'apprentissage...),
- ✓ Du matériel de simulation pour l'apprentissage des actes techniques,
- ✓ Du matériel essentiel pour l'enseignement de la manutention des patients (lits médicalisés...),
- ✓ Du matériel informatique et audio-visuel indispensable à l'enseignement présentiel et distanciel (ordinateurs, imprimantes, vidéoprojecteurs...), une installation Wifi,
- ✓ Du matériel pour la formation à l'éducation thérapeutique
- ✓ Des ouvrages et revues, version papier et informatique



Merci pour votre soutien, il nous est indispensable.